

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 223/2026

A LA SOCIETE AXIOMAC S.A.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 0003TOUR/SGT/CGPMP/2023, conclu avec le Ministère du Tourisme, pour un montant total hors taxe dollars américains sept cent septante et un mille (USD 771 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille trois cent nonante-sept (USD 5 397), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa le 29/07/2026

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000223